

La distanciation en milieu de travail : la nouvelle normalité

Réinitialiser les lieux de travail

global



La distanciation en milieu de travail : la nouvelle normalité

Pour nous préparer à la « nouvelle normalité », nous devons repenser nos façons d'interagir dans les espaces où nous travaillons. Il faudra en effet évaluer qui doit être physiquement présent et déterminer comment nous continuerons à soutenir les gens au bureau tout en veillant à ce qu'ils soient en sécurité, qu'ils puissent travailler confortablement, et qu'ils restent connectés. Dans sa récente et vaste [enquête sur le travail à domicile](#), Gensler rapporte que seuls 12 % des travailleurs sondés préféreraient continuer à travailler à domicile à plein temps après la fin de la pandémie. Les gens veulent encore se rendre au bureau – pour tisser des liens, collaborer et renforcer leur sentiment d'appartenance à leur communauté de travail. Pour certains, le lieu de travail contribue également à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée en balisant mieux les limites du travail et de la maison. S'il devient fort différent de tout ce que nous avons connu jusqu'à présent, le bureau ne disparaîtra pas.

Sortir des sentiers battus

Les employés comptent sur leur entreprise pour les aider à réintégrer leurs lieux de travail. Les entreprises, elles, sont désormais confrontées à l'enjeu de taille qu'est la protection de la santé de leurs employés. De nouveaux protocoles de nettoyage en profondeur et d'assainissement seront mis en place de pair avec des protocoles de distanciation physique. Alors que nous entrons dans cette nouvelle ère du travail – où la santé et la sécurité sont des considérations essentielles – nous savons que nous sortons des sentiers battus. Les solutions de planification évoluent à mesure que nous en apprenons davantage sur la pandémie et ses conséquences sur la santé et le bien-être des gens. Au-delà de la simple expansion des biens immobiliers (qui n'est pas une option abordable pour beaucoup), les entreprises devront repenser leurs espaces – tant leur planification que leur utilisation.



réinitialiser les lieux de travail

Six degrés de séparation

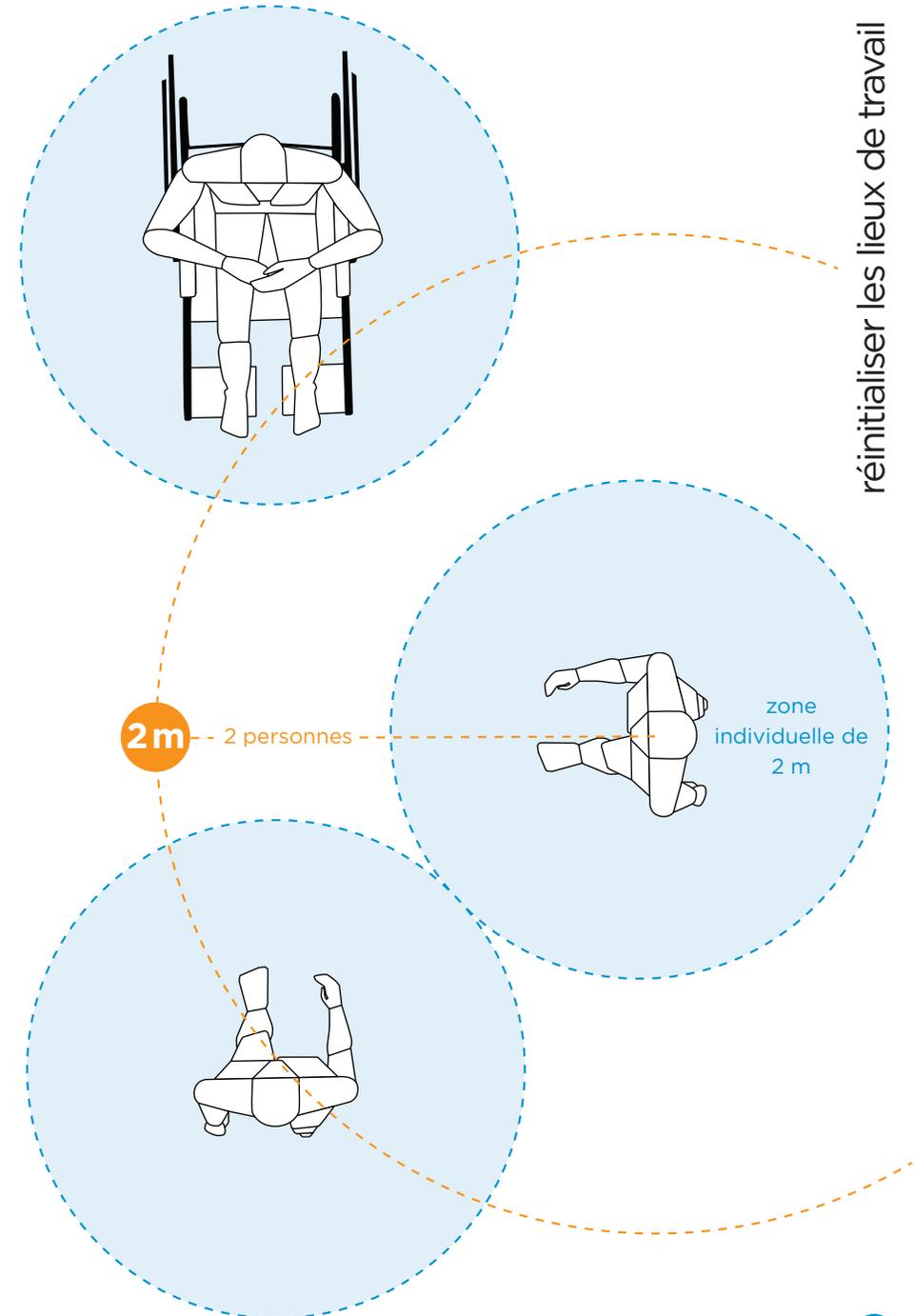
Le protocole de distanciation permettant de maintenir une distance de deux mètres entre vous et une autre personne représente l'un des plus grands défis pour permettre aux employés de réintégrer leur lieu de travail en toute sécurité. Le protocole de distanciation nous force à repenser comment nous nous déplaçons dans un bureau, comment nous abordons nos collègues et comment nous collaborons avec eux, alors que l'être humain est une créature sociale, fondamentalement programmée pour tisser des liens. Si l'on se penche sur l'évolution du bureau moderne depuis plus de 60 ans, tout ce qui a été envisagé, analysé, documenté, conçu et intégré à nos lieux de travail actuels, n'a absolument rien à voir avec le fait de garder deux mètres de distance avec son voisin. Bien au contraire, l'objectif le plus récent en matière de conception des lieux de travail cherchait à rapprocher les gens.

Trois stratégies pour réinitialiser les lieux de travail

Dans ce document, nous examinerons trois stratégies de planification qui peuvent vous aider à adapter l'aménagement actuel du travail et de vos lieux de travail pour respecter les orientations et les directives en matière de distanciation physique :

1. Planifier les quarts de travail
2. Reconfigurer les lieux
3. Redéfinir les espaces communs

Alors, commençons. Nous sommes là pour vous aider à comprendre les enjeux complexes du changement et à libérer le plein potentiel de vos lieux de travail et des personnes qui y évoluent.



Stratégie 1 : planifier les quarts de travail

Certains lieux de travail peuvent respecter les protocoles de distanciation en modifiant les horaires de travail des employés. Échelonner les périodes de travail permet à des groupes plus restreints de travailler sur place un jour sur deux ou par roulement (par exemple, le matin ou l'après-midi seulement) afin de réduire la densité. Cela permet aux entreprises de limiter le nombre de personnes présentes à un même endroit au même moment sans avoir à reconfigurer le mobilier, à ajouter ou encore à réattribuer de l'espace. La modification des horaires de travail des employés permet de maintenir les places

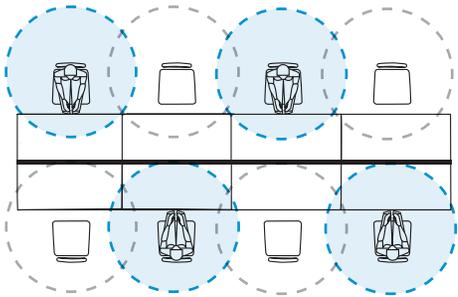
attribuées – les employés peuvent ainsi conserver leur propre espace. Cette stratégie profite également aux travailleurs en réduisant la nécessité d'utiliser les transports publics aux heures de pointe et en minimisant l'encombrement des ascenseurs et des espaces publics dans les tours de bureaux.

La stratégie 1 ne nécessite aucune expansion sur le plan immobilier ni aucune reconfiguration des plans d'aménagement pour respecter les critères de distanciation.

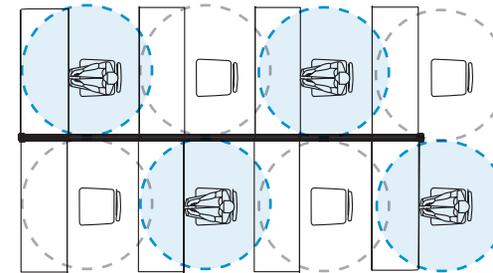
● Premier quart de travail : Places attribuées, aucun partage

○ Deuxième quart de travail : Alternance de jours ou de périodes (par exemple matin ou après-midi), places attribuées, aucun partage

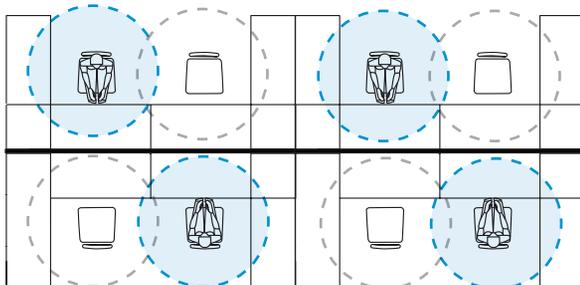
Aménagement linéaire de bancs de travail



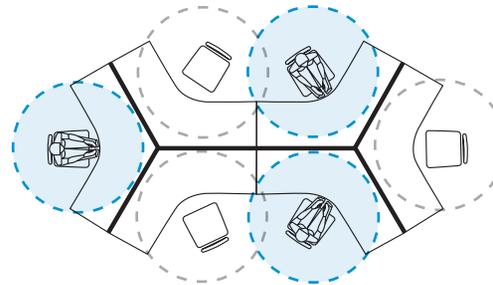
Aménagement de bancs de travail à 90°



Aménagement à 90°



Aménagement à 120°



Stratégie 2 : reconfigurer les lieux

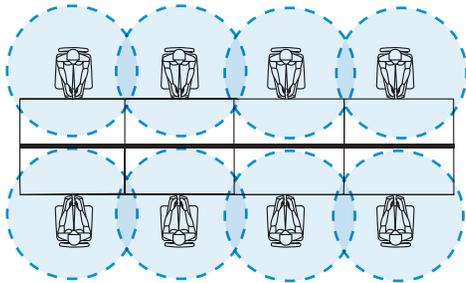
Certaines entreprises exigeront que tous les employés ou presque soient présents au bureau en même temps. Pour parvenir à respecter les critères de distanciation, ces entreprises devront reconfigurer leur mobilier existant ou se tourner vers de nouvelles solutions d'ameublement. Il faudra pour cela trouver plus d'espace – soit par l'acquisition de biens immobiliers, soit par le réaménagement de l'espace existant pour accueillir des configurations de mobilier plus importantes. Certains employés pourraient continuer à travailler

à domicile à plein temps, libérant ainsi de l'espace pour ceux qui travaillent au bureau. En outre, certains espaces de travail collaboratif ou de rencontre sociale (comme les cafés ou les salons servant de zones de travail individuel) peuvent être redéployés pour permettre la création de pôles de postes de travail plus grands et plus spacieux. Par exemple, un pôle à huit postes de travail peut être reconfiguré pour ne recevoir que cinq personnes.

 zone assise individuelle de 2 m

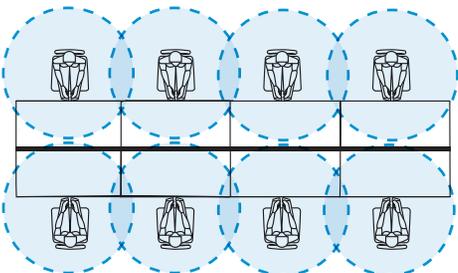
Bancs de travail A

Avant

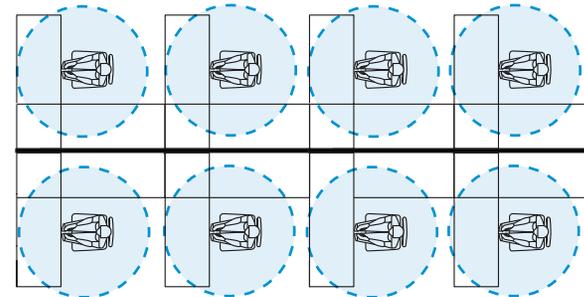


Bancs de travail B

Avant

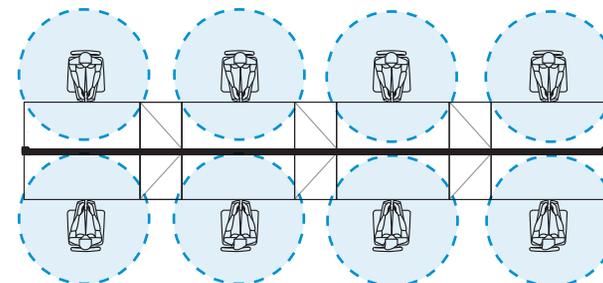


Après



Ajoutez des retours pour accroître la distance et permettre aux utilisateurs d'être orientés vers l'avant

Après



Ajoutez des rangements personnels entre les gens pour accroître la distance.

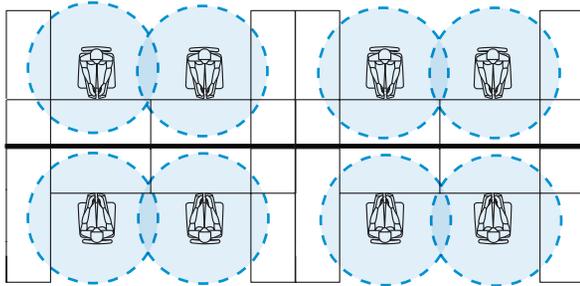
Stratégie 2 : reconfigurer les lieux

Les bureaux peuvent également être décalés ou tournés pour éviter que les employés ne se fassent face, tandis que des écrans et des cloisons ajoutent un élément supplémentaire de protection. Cette stratégie permet de maintenir les places attribuées, renforçant la confiance des employés comme personne d'autre ne se trouvera dans leur espace personnel. Les nouvelles solutions de produits qui favorisent une bonne distanciation (tout en utilisant plus efficacement l'espace) peuvent également contribuer à maximiser le nombre de personnes dans un espace existant sans pour autant sacrifier la distanciation physique. Pour les entreprises qui n'ont d'autre choix

 zone assise individuelle de 2 m

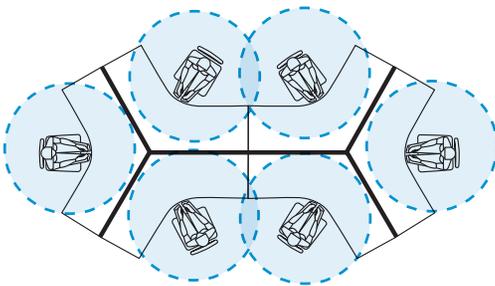
Aménagement à 90°

Avant



Aménagement à 120°

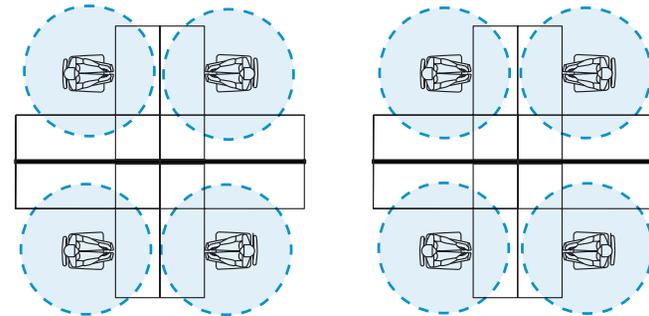
Avant



que l'expansion immobilière afin de répondre aux besoins de tous, le concept de bureaux satellites, plus agiles et plus adaptables, devient intéressant. Ces bureaux peuvent se trouver plus près du lieu de résidence des employés, réduisant ainsi l'utilisation des transports en commun tout en permettant à de petits groupes de personnes de se côtoyer, de garder le contact et de travailler en collaboration. Contrairement à un grand bureau central où plus de gens travaillent, de tels bureaux satellites permettent de réduire les possibilités d'exposition et le potentiel de risque.

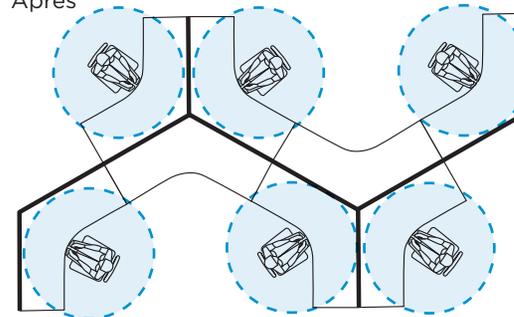
La stratégie 2 nécessite une expansion sur le plan immobilier ou le réaménagement des espaces pour recevoir des solutions d'ameublement qui permettent de respecter les critères de distanciation.

Après



L'aménagement actuel a été scindé en deux configurations inversées pour assurer la bonne distanciation.

Après



Deux nouvelles surfaces et quatre cloisons ont été ajoutées à l'aménagement actuel pour assurer la bonne distanciation.

Stratégie 3 : redéfinir les espaces communs

Le travail collaboratif ne disparaîtra pas des lieux de travail. La raison d'être d'un bureau demeure inchangée : c'est là où les gens se rassemblent, avançant ensemble vers un objectif commun. Or désormais, la capacité des espaces communs et partagés devra être réduite. De nouvelles lignes directrices pour les salles de réunion et les coins-repas établiront combien de gens peuvent y être présents à tout moment. En diminuant le nombre de places assises et en décalant les sièges de salon, il devient possible d'assurer une bonne distanciation physique tout en créant un endroit et des occasions pour échanger. Les petits espaces de travail collaboratif comme les salles de réunion peuvent être transformés en bureaux particuliers. Pour soutenir l'utilisation accrue de la vidéoconférence,

plus d'outils technologiques peuvent être intégrés aux petites zones de rencontre. Pour protéger la santé des employés, il faudra tenir compte d'aspects de l'aménagement des bureaux autres que les places individuelles. Les passages peuvent être élargis pour créer une distance suffisante entre les personnes qui se déplacent et celles qui sont assises. Une signalisation directionnelle peut être ajoutée pour diriger les déplacements. Des postes sanitaires peuvent être placés près des salles de réunion et des lieux de rassemblement pour favoriser la lutte contre les infections et la désinfection régulière des mains.

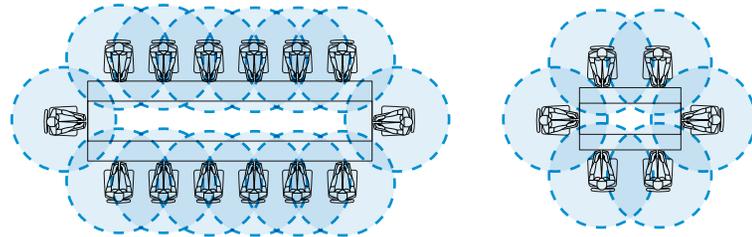
La stratégie 3 nécessite une diminution des places assises dans les espaces communs ou le réaménagement d'espaces à d'autres fins de façon à assurer la bonne distanciation.

 zone assise individuelle de 2 m

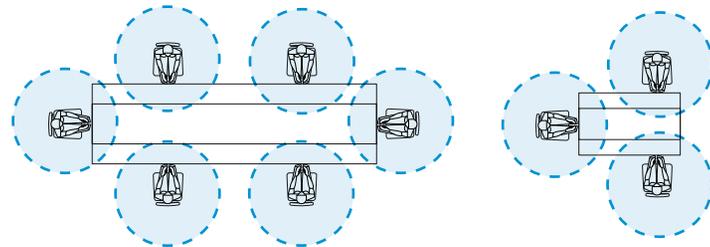
Salles de conseil

Capacité de réunion réduite et zones de travail alternées

Avant



Après



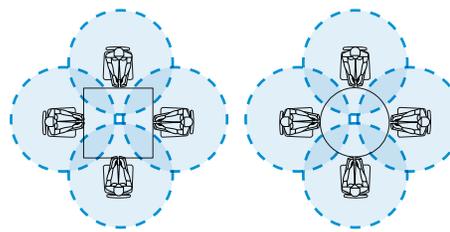
De 14 personnes à 6

De 6 personnes à 3

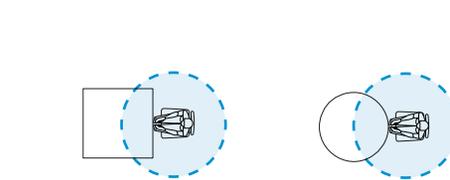
Café + petits espaces de réunion

Capacité réduite ou conversion de l'espace en une zone de travail individuel

Avant



Après

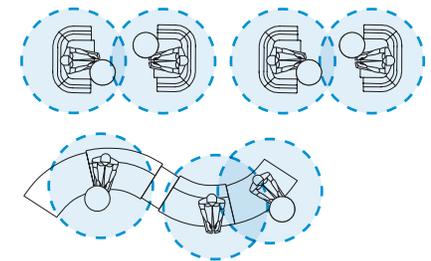


De 4 personnes à 1

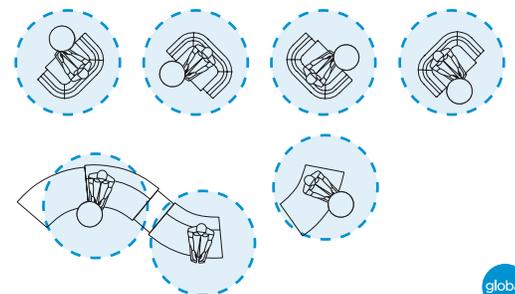
Coins salons

Espacement accru ou conversion de l'espace en une zone de travail individuel

Avant



Après



Repositionnement du mobilier nécessaire

Trois stratégies, un objectif

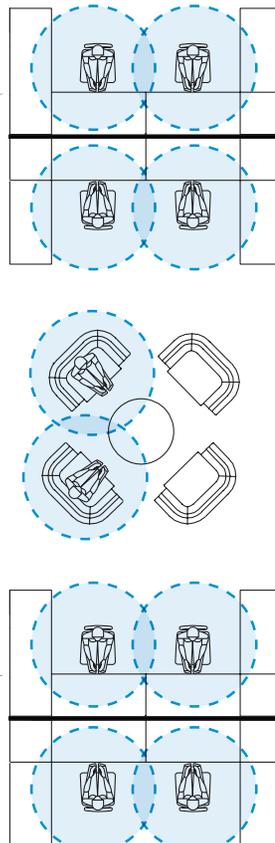
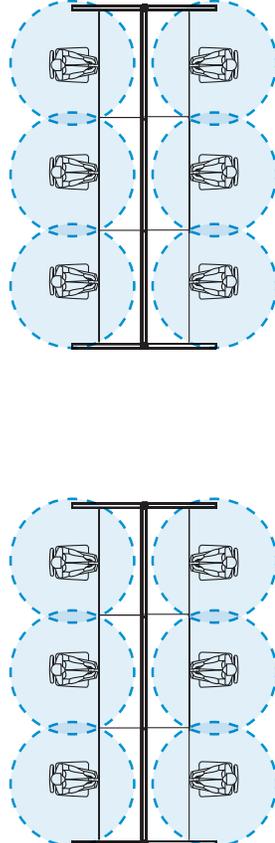
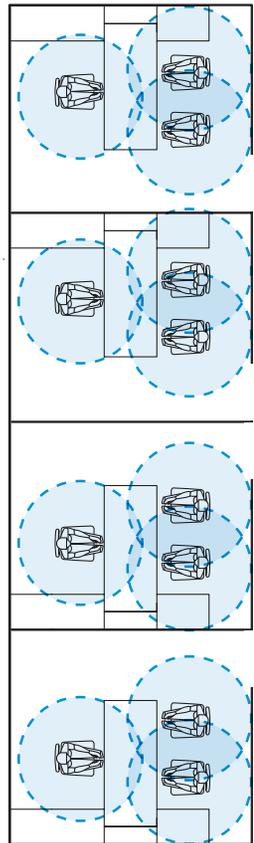
Il peut être difficile de maintenir une distance de deux mètres entre les gens dans les lieux de travail ouverts et collaboratifs d'aujourd'hui. Les effets de la distanciation physique nous amènent à repenser tous les aspects de la vie au bureau, du coin-repas très fréquenté aux vastes zones de rassemblement collectif et social, en passant par les espaces de travail individuels. Mais grâce à la planification des horaires

de travail, à la reconfiguration des lieux et à la redéfinition des espaces communs et partagés, il est possible de relever ces nouveaux défis. Mettre en œuvre ces diverses stratégies, seules ou ensemble, peut vous aider à trouver une solution personnalisée qui répond à vos besoins et qui vous permettra de créer un lieu de travail sûr pour tous.

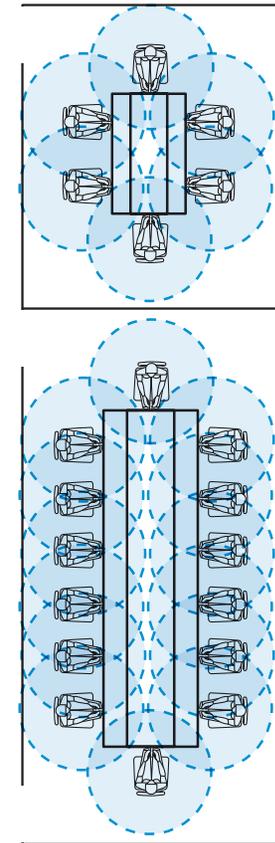
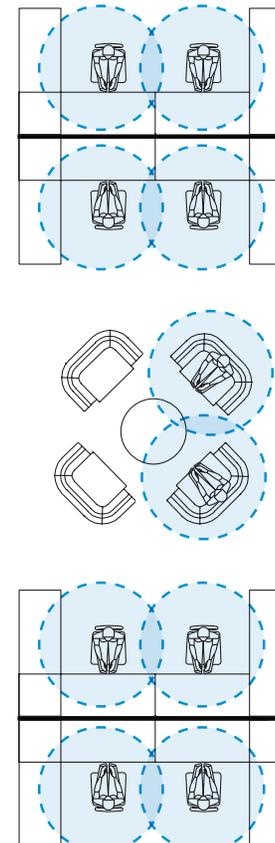
 zone assise individuelle de 2 m

Avant

Aménagements individuels ou collaboratifs qui ne respectent pas les critères de distanciation physique



Taux d'occupation : 32 personnes
Capacité maximale : 68



Pour créer un environnement sûr pour aujourd'hui... et demain

Dans le plan d'implantation ci-dessous, nous avons combiné les trois stratégies pour permettre d'accueillir au total le même nombre d'employés qu'avant la crise, tout en réduisant en tout temps à la fois le taux d'occupation et la capacité de façon à respecter les critères de distanciation physiques. Les horaires de travail pour les six personnes aux bancs de travail sont échelonnés de manière à ce qu'une personne sur deux soit présente au bureau en alternant les jours et les heures

 Premier quart de travail : Mêmes places attribuées, aucun partage

 Deuxième quart de travail : Alternance de jours ou de périodes (par exemple matin ou après-midi), mêmes places attribuées, aucun partage

Après

Taux d'occupation réduit de 32 personnes à 26

Capacité maximale : 47

